

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL 3MTNéant ☐ *Exercice N clos le
30/09/2023
1**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	
		et livraisons	215		214	
	Production vendue	biens				
		services*	217		218	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	2 966
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	385	244	385
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Dotations aux amortissements*				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)					264 3 351
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270 (3 351)
	Produits financiers	(III)			280	
	Produits exceptionnels	(IV)			290	
	Charges financières	(V)			294	1 343
	Charges exceptionnelles	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) / dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))	347		300	
RÉINTÉGRATIONS	Impôts sur les bénéfices*	(VII)			306	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310 (4 695)
	B - RÉSULTAT FISCAL					314 4 695
	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2					312
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles*				322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpts-clis d'associés	247			330	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248				
DÉDUCTIONS	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU (44. octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 sepdecies)	993		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992				
Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		
	Déduct* exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352
Déficit de l'exercice reporté en arrière :						356
Déficits antérieurs reportables : * 13 892 dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370
						372 4 695

Compte conforme

TA

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 3MT										Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise 14 route de Dreux 28260 SOREL MOUSSEL												
Numéro SIRET* 9 0 3 7 2 3 1 7 9 0 0 0 1 1												
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12										Durée de l'exercice précédent* 		
Exercice N clos le 30/09/2023												
ACTIF												
										Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations		Fonds commercial*		010		012					
	incorporelles		Autres*		014		016					
	Immobilisations corporelles*				028		030					
	Immobilisations financières* (1)				040	160 000	042			160 000		
	Total I (5)				044	160 000	048			160 000		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050			052					
		Marchandises *		060			062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068			070					
		Autres* (3)		072			074					
	Valeurs mobilières de placement		080			082						
	Disponibilités		084		5 433	086			5 433			
	Charges constatées d'avance *		092			094						
	Total II		096		5 433	098			5 433			
	Total général (I + II)		110		165 433	112			165 433			
PASSIF												
										Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			2 000						
	Écarts de réévaluation		124									
	Réserve légale		126									
	Réserves réglementées*		130									
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131									
	Report à nouveau		134		(13 892)							
	Résultat de l'exercice		136		(4 695)							
	Subventions d'investissement		137									
	Provisions réglementées		140									
	Total I		142		(16 587)							
Provisions pour risques et charges										Total II		
154												
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			98 549						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164									
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			2 091						
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169		51 090			81 380				
172												
Produits constatés d'avance		174										
Total III		176			182 021							
Total général (I + II + III)		180			165 433							
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		80 269			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182					
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

3MT

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2.000,00 euros
Siège social : 14, route de Dreux
28260 SOREL-MOUSSEL
SIREN 903 723 179 RCS CHARTRES

=0=0=0=0=0=0=0=0=0=

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022/2023

Clôture 30 septembre 2023

= : = : = : = :

1°- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice social 2022/2023, clos le 30 septembre 2023 - Projet de résolution émanant de la Gérance :

L'Assemblée Générale, statuant sur la question de l'affectation du résultat de l'exercice social clos le 30 septembre 2023, décide d'affecter la perte de l'exercice social écoulé s'élevant à la somme de QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT QUINZE EUROS ET QUARANTE QUATRE CENTIMES (4.695,44 €), au poste "Report à nouveau".

L'Assemblée Générale prend acte que cette proposition d'affectation est parfaitement conforme à la Loi et aux dispositions statutaires et qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la Société.

2°- Texte de la résolution adoptée à l'unanimité par les Associés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 mars 2024 :

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale, statuant sur la question de l'affectation du résultat de l'exercice social clos le 30 septembre 2023, décide d'affecter la perte de l'exercice social écoulé s'élevant à la somme de QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT QUINZE EUROS ET QUARANTE QUATRE CENTIMES (4.695,44 €), au poste "Report à nouveau".

L'Assemblée Générale prend acte que cette proposition d'affectation est parfaitement conforme à la Loi et aux dispositions statutaires et qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Le Gérant

Monsieur Maximilien AURIAU

